

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**27**

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **VINGT CINQ JANVIER** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-neuf janvier, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Nicolas SALLAZ, M. Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Mylène FORESTIER  
Mme Laurence GODENIR a donné pouvoir à M. Bernard CHATELAIN-CADET  
Mme Angélique GELIS a donné pouvoir à Mme Lucie LITTOZ  
M. Serge MOLINARI a donné pouvoir à Mme Monique PETIT  
M. Hubert BERTHOLLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LITTOZ-MONNET

Secrétaire de Séance M. Jean-Pierre LITTOZ-MONNET

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

**Considérant** le document d'arpentage réalisé en 2002 par le cabinet de géomètre BOREL permettant d'envisager l'alignement de la route de la Poudrerie à Verthier, et détachant une parcelle B3948 d'une superficie de 64m<sup>2</sup> à cet effet,

**Considérant** la proposition d'acquisition de cette parcelle par la Commune, acceptée par le cédant au prix de 1€ du m<sup>2</sup>, conforme à la pratique foncière communale en la matière,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****A l'unanimité – 27 voix pour.**

**AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée B3948 d'une superficie de 64m<sup>2</sup> au prix de 1€ du mètre carré, située en alignement de la route de la Poudrerie à Verthier.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer l'acte à intervenir.

**CONFIRME** que les frais d'acte et de cession auprès du notaire seront à la charge du vendeur.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

M. Jean-Pierre LITTOZ-MONNET

Le Maire,

Michel COUTIN,





Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le

**N° 2023-004**

Acquisition d'une  
parcelle route de la  
Poudrerie aux fins  
d'alignement de la  
voirie communale –  
Opération YTEM